

L'hon. M. MANION: Je désire poser une question à l'honorable député et je le fais avec la plus grande bonne foi. Il a nommé Davidson et Smith et j'ai cru comprendre qu'il les blâmait par ses observations. Je les connais, ils ont été mes commettants pendant longtemps et je désirerais savoir si l'honorable député entendait les blâmer ou s'il a simplement mentionné leurs noms incidemment. Je voudrais savoir ce qu'il pensait, parce que ses remarques semblaient une espèce d'accusation contre Davidson et Smith.

M. MILLAR: Je puis dire à l'honorable député qu'il y a environ un an, j'aurais hésité à simplement mentionner leurs noms. Mais permettez-moi de raconter ceci. Il y a un an ou deux, une cargaison de grain partie de Port-Arthur pour Buffalo, a été retenue à cet endroit, examinée de nouveau et classé comme coriace n° 4. Quand elle est sortie de l'élevateur de Davidson et Smith, c'était du bon blé n° 3. Cet incident me fit perdre confiance dans la compagnie. Notre ami de Saltcoats (Sales) croit qu'on l'a classé n° 2, mais je pense plutôt qu'on l'a classé n° 3. Une action a été prise dernièrement à Winnipeg contre la société Davidson and Smith par le Grain Exchange et la Bawlf Grain Company pour se faire indemniser de la perte de la cargaison.

L'hon. M. MANION: Cette action est-elle encore pendante?

M. MILLAR: Oui; elle a été commencée il y a une dizaine de jours. A part cela, il a été question de ces messieurs au cours de l'enquête qui se poursuit. Ils sont mêlés à l'affaire du tuyau de décharge Maharg arrivée à l'élevateur n° 1 à Vancouver. Il est curieux que le seul autre tuyau semblable à celui de l'élevateur du port de Vancouver se trouve à l'élevateur Smith et Davidson au lac Supérieur. Cet autre incident a contribué à me faire perdre confiance. Pour le reste, je vous renvoie aux journaux.

Le nom de cette société est revenu à plusieurs reprises au cours de l'enquête, à Vancouver, à Winnipeg et ailleurs. Un certain nombre d'ouvriers employés par Smith et Davidson à Port-Arthur furent engagés par la commission du port de Vancouver. J'ai moi-même entendu l'ingénieur qui a installé le tuyau de l'élevateur n° 1 déclarer qu'il avait été auparavant à l'emploi de Smith et Davidson. Il n'est donc pas surprenant que la commission d'enquête ait jugé bon de promener la torche un peu plus loin dans cette affaire pour découvrir le rapport qu'il pourrait y avoir entre ces deux faits. Elle s'est assurée du nombre exact d'ouvriers travaillant à l'élevateur n° 1 de la commission du port de Vancouver qui avaient été auparavant à l'emploi de la société Smith et Davidson. Les journaux en ont tant parlé que je n'ai aucun scrupule à dire qu'ils ont une réputation peu enviable.

L'hon. M. MANION: Je ne suis pas chargé de défendre la société Smith et Davidson. Cependant, je connais ces deux hommes depuis un grand nombre d'années. Dans le fait, j'ai été élevé côte à côte avec Jack Smith et Jack Davidson que je connais depuis plus de vingt ans. J'ai entendu colporter certaines allégations les concernant, comme celles mentionnées par notre collègue, mais je n'ai jamais vu la preuve d'aucune malhonnêteté qu'ils auraient commise. L'honorable membre affirme qu'une action est pendante contre eux devant les tribunaux. Nous n'avons donc pas le droit de préjuger de la cause.

Au sujet de la manutention du grain, et sans vouloir me permettre aucune imputation, s'il faut ressasser dans cette enceinte les racontars de journaux, on se souviendra de certaines allégations disant que des éleveurs du lac Supérieur étaient munis de doubles fonds; et ces éleveurs n'appartenaient pas à Smith et Davidson. Je le dis pour leur rendre la justice qui leur appartient. Ce sont deux hommes d'affaires qui ont bien réussi. S'il existe contre eux des accusations infamantes, je n'en sais rien, mais il faudra les prouver.

M. SALES: Qu'entendez-vous en disant qu'ils ont bien réussi?

L'hon. M. MANION: J'entends qu'ils ont bien réussi comme notre honorable collègue lui-même: qu'ils ont gagné beaucoup d'argent.

M. SALES: Dans ce cas-là, je ne leur ressemble point.

L'hon. M. MANION: Ils ont peut-être gagné leur argent d'une manière différente, mais ce que j'entends dire en déclarant qu'ils ont bien réussi, c'est qu'ils ont gagné beaucoup d'argent, comme notre collègue en a gagné lui-même. Nous n'en sommes pas encore au point, en Canada, qu'il faille considérer avec suspicion un homme qui a fait de bonnes affaires.

Notre collègue s'est attaqué à quelques hommes qui ont gagné de l'argent. Je ne suis pas chargé de les défendre; mais pour ma part je ne crois pas qu'on doive soupçonner de malhonnêteté un homme qui s'est enrichi. Ils sont nombreux les Canadiens qui ont amassé de la fortune par des moyens honnêtes.

Je n'avais que ceci à dire à la suite de l'observation du député de Qu'Appelle (M. Millar), connu pour son esprit de justice, et qui a mentionné le nom des deux industriels en